NOTICE d'INFORMATION, de POSE et d'ENTRETIEN du PARQUET

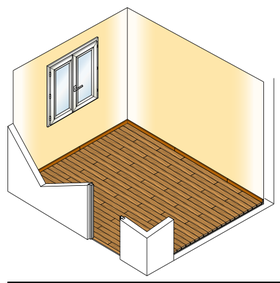

PARQUET FINIS ou BRUTS
en BOIS MASSIF
à coller

IMPORTANT :

Cette notice est à lire attentivement avant la pose du parquet et à conserver avec votre ticket de caisse.
Cette notice vous apportera les informations nécessaires à la bonne pose et au bon entretien de votre parquet.

Information relative au côté naturel du bois :

Votre parquet est réalisé en bois, qui est un matériau naturel et vivant. Ce côté naturel confère à votre parquet son caractère unique:
en effet, chaque lame de parquet est réalisée à partir de pièces de bois uniques, elles mêmes produites à partir d'arbre différents.
Ainsi, bien que ce parquet soit issu d'une sélection de bois, notamment pour ses critères esthétiques, il est normal que l'aspect de ce parquet reflète la diversité naturelle du bois.
Il est donc possible et normal, que d'une lame à l'autre, de légères variations de couleur et d'aspect soient perceptibles, reflétant ainsi le coté authentique et unique du bois, à la différence d'autres revêtements de sol (stratifiés, sols souples, carrelages, . . .) qui reproduisent de façon industrielle l'aspect du bois.

Compatibilité du parquet avec les sols chauffants :

Ce parquet n'est pas compatible avec les chauffages aux sols, quelques soit la nature de ces derniers.

Compatibilité du parquet avec les pièces humides :

Ce parquet n'est pas compatible avec les pièces humides.
Dans une habitation, sont considérées comme pièces humides: les sanitaires, les salles de bains, les salles d'eau, les cuisines et toutes les autres pièces non chauffées ou susceptibles d'être soumises à une humidité au niveau du sol.

Conditions d'utilisation de votre parquet :

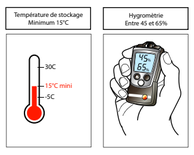

Votre parquet en bois, réagit à l'humidité. Cette humidité peut provenir soit de l'air ambiant soit de la construction (remontées capillaires par le sol et les murs, . . .).
Votre parquet ne doit être mis en oeuvre que dans des locaux secs :

- L'humidité relative de l'air doit être comprise entre 45% et 65% (sauf pour les parquets compatibles en pièce humide).
- Le parquet ne doit pas être exposé aux remontées d'humidité par le sol ou les murs.
- Le parquet ne doit pas être exposé à l'eau (accidentellement ou lors de son entretien).

Points particuliers à contrôler :

- Constructions neuves : attention de bien respecter les temps de séchage du support.
- Rénovation : attention aux apports d'humidité (plâtrerie, peinture, ragréage).
- Parquet en rez de chaussée sans vide sanitaire.
- Résidences secondaires : les locaux sont-ils suffisamment secs ou ventilés, y compris lorsque ces dernières ne sont pas habitées.

Le stockage

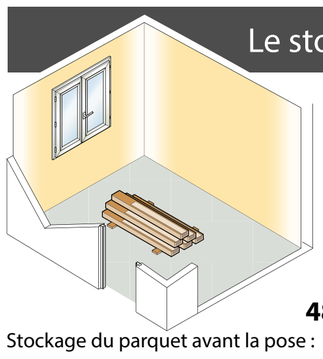

48 heures minimum

Stockage du parquet avant la pose :

Stocker les paquets de parquet empilés à plat de façon à ce qu'ils ne subissent aucune déformation. Ils doivent être stockés à l'abri de l'humidité et des remontées d'humidité, c'est-à-dire :

- Dans une pièce sèche (chauffée si nécessaire)
- Dans une pièce non sujette aux condensations de vapeur d'eau.
- Isolés du sol si nécessaire.

Le parquet est conservé dans son emballage à température ambiante pendant au moins 48 heures avant la pose. Les bottes ne doivent être ouvertes qu'au fur et à mesure de la pose. En aucun cas, il ne faut ouvrir TOUS les paquets à l'avance.

Etat du chantier pour démarrer la pose :

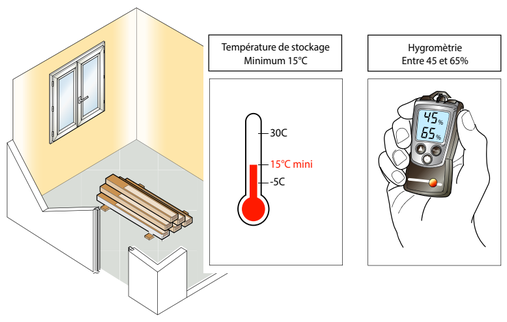

La pose du parquet est la dernière étape avant l'installation des meubles. Les travaux de plâtrerie, de peinture, d'installation des fenêtres, des portes, de plomberie etc. doivent être finis. La pièce sera parfaitement sèche, fermée et la température sera d'au moins 15°C. Ne pas poser le parquet si l'hygrométrie de l'air ambiant n'est pas comprise entre 45 % et 65%.

Vérification du support :

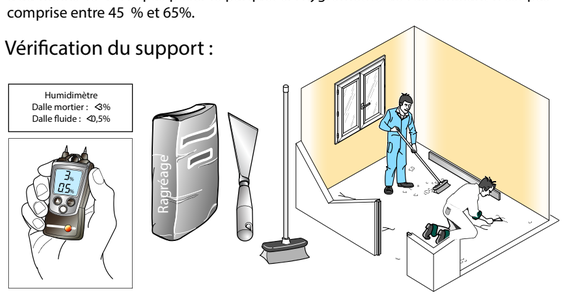

Le parquet doit être collé sur un support adéquat. Ce support doit être :

- SEC : le dallage ou le plancher support ne doit pas être susceptible d'exposer le parquet à des remontés ou infiltration d'humidité sous quelque forme que se soit. Le support en mortier ou en béton ne doit pas excéder 3% de la masse sèche : pour les chapes fluides à base de sulfate de calcium (chape auto-lissante), l'humidité ne doit pas excéder 0,5%. Avant de commencer la pose du parquet, il faut vérifier l'humidité du support. Dans le cas d'une construction neuve ou grosse rénovation, il est impératif de contrôler l'humidité de la chape afin de s'assurer du bon séchage de cette dernière; et cela, à l'aide d'un hygromètre adéquat.
- SAIN : il ne doit y avoir en surface ni pulvérulence, ni faïençage ni croûte.
- SOLIDE : c'est-à-dire que le support doit présenter en tout point une cohésion, résistance, rigidité et dureté convenables.
- PLAN : pas plus de 5 mm de flèche en tout point du support sous une règle de 2 M et pas plus de 1 mm de flèche en tout point du support sous une règle de 20 cm.

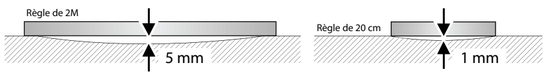

- POREUX : la surface doit être fine, lisse et régulière mais non glacée. Elle doit être absorbante pour permettre l'accrochage de la colle.
- PROPRE : avant la mise en oeuvre du parquet, un dépoussiérage est nécessaire.

La pose

Les outils

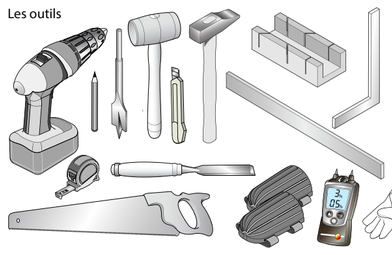

Les accessoires

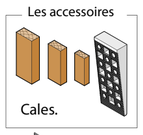

Cales.

Déballage des lames :

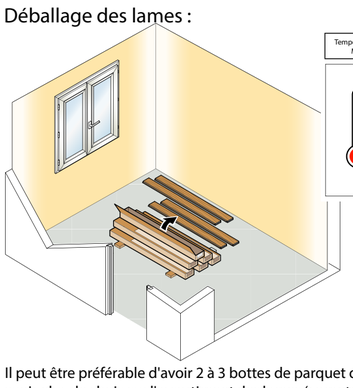

Le déballage des lames se fait au fur et à mesure de la progression de la pose.

Il peut être préférable d'avoir 2 à 3 bottes de parquet déballées à l'avance de sorte à avoir plus de choix sur l'assortiment des lames (compte tenu de leur unicité) les unes aux autres et compte tenue de leur positions dans la pièce parquetée.
Déballer l'ensemble des lames est par contre déconseillé : certaines lames pourraient en effet se cintrer pendant le temps de la pose, rendant ainsi leur assemblage plus délicat.

Orientation des lames :

Elles sont préférentiellement posées parallèlement à la longueur de la pièce.

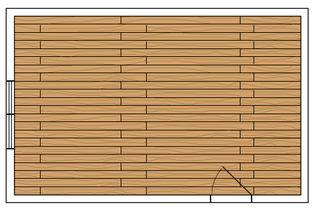

Jeux périphériques de dilatation :

Il doit être compris en tout point au minimum entre 5 et 8 mm (y compris au pied des huisseries, tuyaux de chauffage, escaliers, . . .).

- Il doit correspondre à 1,5 mm par mètre linéaire de parquet posé (dans le sens perpendiculaire au fil du bois).
- Entre deux pièces, un joint de dilatation est toujours nécessaire.
- Dans le cas des pièces de très grandes dimensions, un joint de dilatation supplémentaire peut être nécessaire.

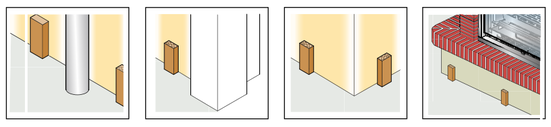

Etapes de pose du parquet :

La pose du parquet s'effectue successivement par :

- Encollage du support
- Pose du parquet
- Ajustement et marouflage du parquet avant formation de peau sur la colle.

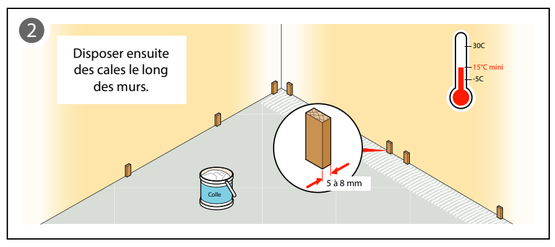

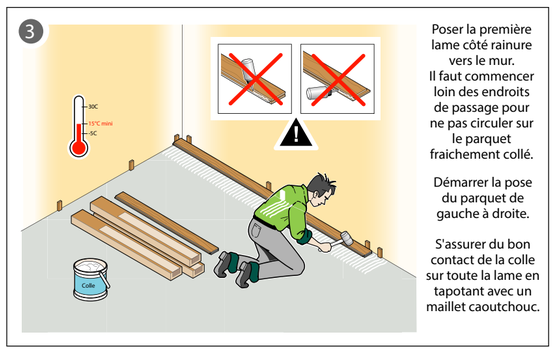

Poser la première lame côté rainure vers le mur.
Il faut commencer loin des endroits de passage pour ne pas circuler sur le parquet fraichement collé.

Démarrer la pose du parquet de gauche à droite.

S'assurer du bon contact de la colle sur toute la lame en tapotant avec un maillet caoutchouc.

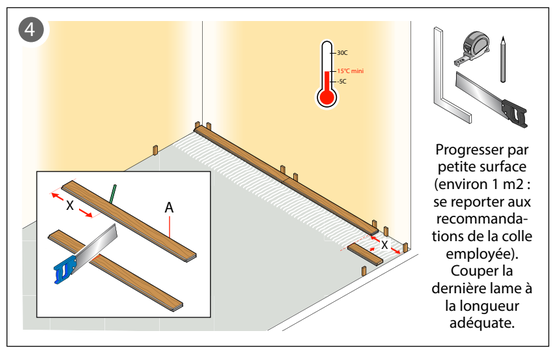

Progresser par petite surface (environ 1 m2 : se reporter aux recommandations de la colle employée).
Couper la dernière lame à la longueur adéquate.

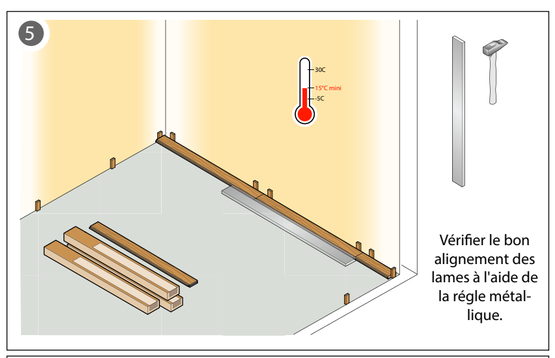

Vérifier le bon alignement des lames à l'aide de la régle métallique.

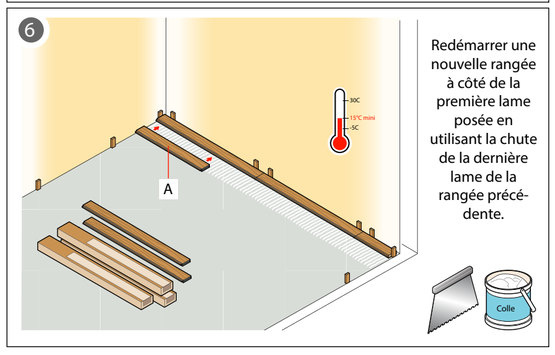

Redémarrer une nouvelle rangée à côté de la première lame posée en utilisant la chute de la dernière lame de la rangée précédente.

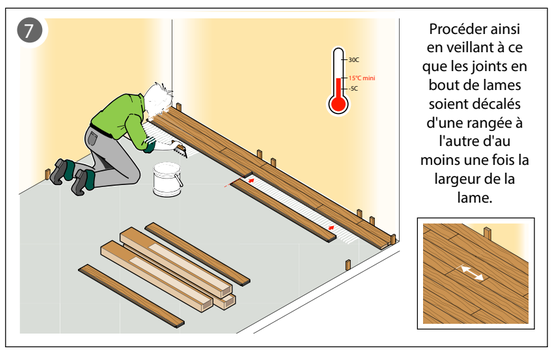

Procéder ainsi en veillant à ce que les joints en bout de lames soient décalés d'une rangée à l'autre d'au moins une fois la largeur de la lame.

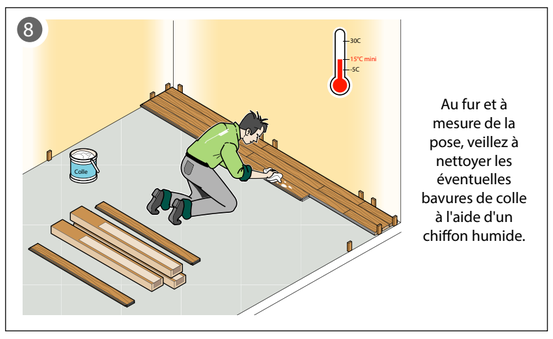

Au fur et à mesure de la pose, veillez à nettoyer les éventuelles bavures de colle à l'aide d'un chiffon humide.

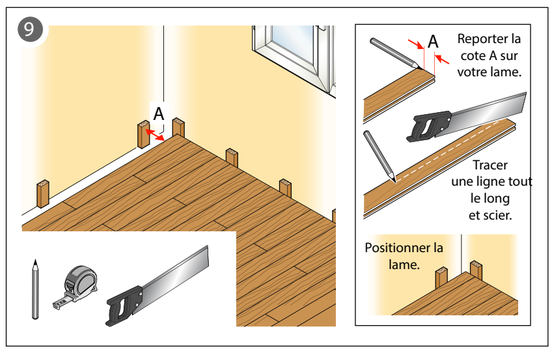

Variantes des méthodes de collage :

Le collage au cordon de colle est possible à partir de pistolets à extruder la colle.
Les cordons de colle sont alors appliqués sur le support et espacés au maximum de 10 cm et perpendiculaires au sens des lames.
Pour les petites lames de 300 mm de longueur, au moins trois cordons doivent être appliqués.
Vous reporter aux instructions de pose de la colle.

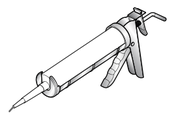

En aucun cas on applique des cordons de colle au dos des lames de parquet.

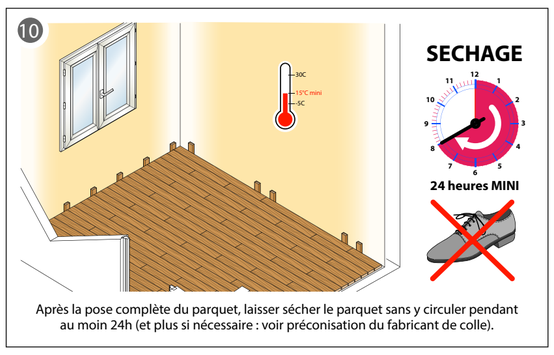

Après la pose complète du parquet, laisser sécher le parquet sans y circuler pendant au moin 24h (et plus si nécessaire : voir préconisation du fabricant de colle).

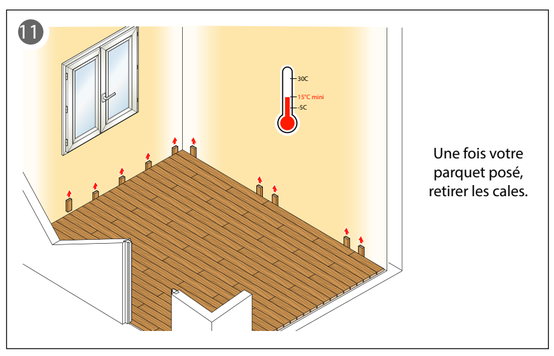

Une fois votre parquet posé, retirer les cales.

Cas particuliers : coupe autour des tuyaux

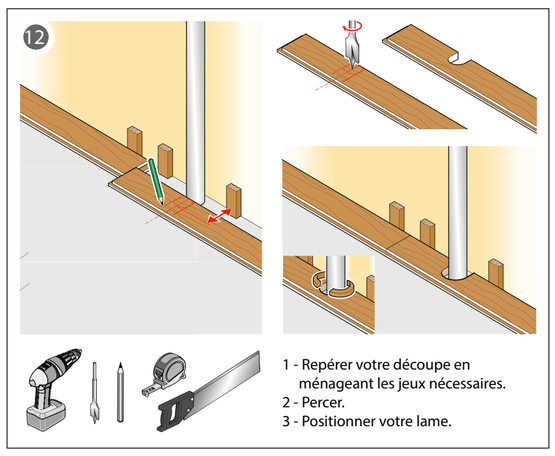

1 - Repérer votre découpe en ménageant les jeux nécessaires.
2 - Percer.
3 - Positionner votre lame.

Coupe aux huisseries

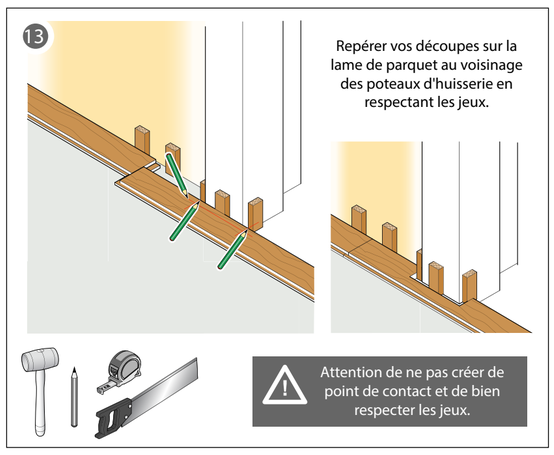

Repérer vos découpes sur la lame de parquet au voisinage des poteaux d'huisserie en respectant les jeux.

Attention de ne pas créer de point de contact et de bien respecter les jeux.

Seuil de fractionnement

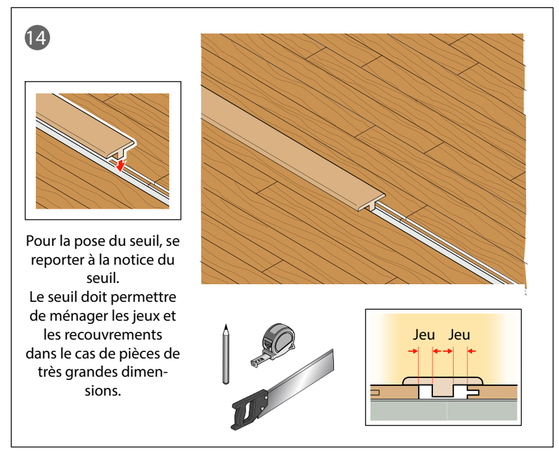

Pour la pose du seuil, se reporter à la notice du seuil.
Le seuil doit permettre de ménager les jeux et les recouvrements dans le cas de pièces de très grandes dimensions.

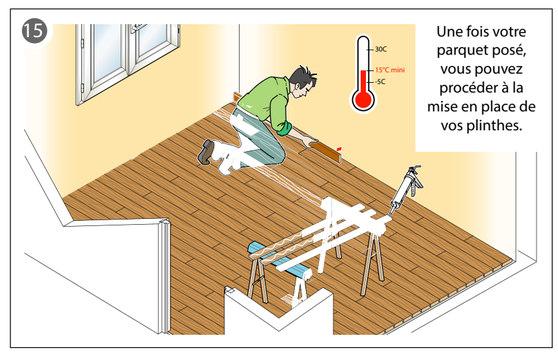

Une fois votre parquet posé, vous pouvez procéder à la mise en place de vos plinthes.

La finition :

Votre parquet est fini en usine (vernis)

L'entretien :

Après la pose :

Dépoussiérer le parquet immédiatement après la pose.
Appliquer ensuite une couche de produit d'entretien spécifique parquet verni en suivant la notice d'utilisation du produit d'entretien.

Entretien courant :

Votre parquet est verni de sorte que les impuretés et les poussières ne pénètrent pas dans le bois. Pour le protéger efficacement dans le temps, nous vous recommandons de procéder comme suit :

- Le dépoussièrer complètement avec un aspirateur ou un balai à franges.
- Le nettoyer avec un chiffon imprégné de produit d'entretien spécifique parquet verni.
- Laisser sécher sans frotter.

PRECAUTIONS :

L'eau est l'ennemi par excellence de votre parquet : proscrire son utilisation.

La garantie

Ce parquet à subi à tous les stades de sa fabrication des contrôles rigoureux.

Toutefois, si vous constatez le moindre défaut ou anomalie, adressez-vous immédiatement à votre magasin LEROY MERLIN avant de procéder à la pose avec votre facture ou votre ticket de caisse correspondant.

1°) Conditions d'application de la garantie de votre revendeur :

Le point de vente évaluera le bien fondé de la réclamation. Le point de vente devra récupérer auprès du client :
- Le ticket de caisse du produit
- Le descriptif détaillé des fournitures ayant participé à la mise en oeuvre du produit.

2°) Etendue de la garantie :

La garantie commerciale est de 2 ans (hors traitement de surface) et à compter de la date de livraison du produit au client.
La garantie couvre uniquement la valeur du produit.

- S'il est avéré que le produit est en cause, et que par conséquent les règles de pose ont été respectées; dans le cas où rien ne préjugeai de la non conformité du produit au moment de la pose, seule la fourniture des lames de parquet est couverte par la garantie. La garantie ne couvre donc pas la main-d'oeuvre, le coût de matériaux supplémentaires ni aucun autre dommage
- Traitement de surface : vernie, ces traitements sont garantis pour une durée de 1 an dans le cadre d'un usage à caractère familial.
  Une dégradation du film de finition est normale et la durée de vie de l'aspect de la finition dépend de l'usage (trafic) qui est fait du parquet ainsi que du soin que l'on y apporte.

3°) Réserves et exclusions de garanties :

Dans le cas de désordres mineurs, relevant de la défectuosité du produit non avérée avant la pose, et dans le cas où une rénovation du parquet (ponçage et vitrification) permet à celui-ci de donner à nouveau satisfaction, celle-ci peut se substituer à un remplacement complet du produit.

En aucun cas la garantie ne peut couvrir des frais de relogement éventuels.

La garantie du produit ne couvre que sa valeur.

Sont exclues du champ d'application de la garantie :

- Le non-respect des instructions de pose et d'entretien font annuler dans sa totalité les conditions de garantie.
- L'utilisation des produits pour des usages non prévus (incompatibilité sol chauffant, pièce humide, usage inapproprié (trafic intense), . . .).
- Les défauts d'aspect qui résulteraient de l'application sur le produit d'un produit de finition non approprié (lors de son entretien, rénovation, huilage ou vernissage).
- Les défauts d'aspect qui résulteraient de l'application sur le produit d'un produit d'entretien non approprié.
- Les défauts d'aspect du bois ou du vernis dès lors que le produit est posé.
- Les rayures provenant d'un trafic entre une pièce donnant sur l'intérieur et l'extérieur.
- Les traces de talons aiguille, les impacts de chocs (chutes d'objets . . .), les traces, rayures et impacts de pieds de meuble.
- Les taches (vins, huile . . .)
- L'usure graduelle et progressive et prévisible du produit et de la finition de surface.
- La décoloration naturelle du bois du fait de son exposition aux UV.
- Les dégâts générés par des dégâts des eaux, humidité accidentelle.
- Les désordres consécutifs à une pose ne respectant pas les règles de pose telles que décrites ci-dessus. Pour les cas particuliers, rapprochez vous de votre point de vente.
- La dépose, repose ainsi que la valeur des fournitures annexes ne sont pas inclues dans la garantie dans le cas où le produit a été posé alors que le problème était visible avant la pose.
- Les dégâts après la pose du fait des animaux ou insectes xylophages (cas d'une infection après la date d'achat).